

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 juillet 2023

n° 086-23

**Objet :** *RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du CitésLab pour la période 2022-2024*

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoza - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau

• conseillers excusés : 17

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 06 juillet 2023

délibération n° 086-23

objet **RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du CitésLab pour la période 2022-2024**

---

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, indique que le dispositif CitésLab est porté depuis 2016 par Grand Chambéry et a pour finalités :

- d'apporter une réponse adaptée au besoin d'accompagner l'émergence et l'amorçage de projets pour les personnes en situation de précarité, en vue de soutenir l'initiative économique de quelque nature qu'elle soit,
- de diffuser la culture d'entreprise grâce à des opérations de sensibilisation à la création d'entreprise et à des conseils et apports méthodologiques pour passer de l'idée au projet, dans les quartiers politique de la ville et auprès du grand public qui souvent ignore ou se fait de fausses idées sur ce que sont la création d'entreprise et l'entrepreneuriat,
- d'augmenter les chances d'accès à l'emploi des publics en situation d'exclusion en leur permettant de créer leur propre emploi ou de se remettre dans une dynamique qui facilitera leur accès à un emploi salarié ou à une formation,
- de garantir une équité de traitement entre les habitants des quartiers politique de la ville et les personnes répondant aux critères d'insertion dans l'ensemble de l'agglomération,
- de communiquer sur l'intervention de Grand Chambéry en faveur de l'entrepreneuriat, la politique de la ville et la lutte contre le chômage.

L'intention à travers ce CitésLab est de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat pour tous avec des actions de sensibilisation collective à la culture entrepreneuriale, des accompagnements individuels des porteurs d'idées et une orientation des personnes vers les acteurs du territoire (acteurs de l'entrepreneuriat, des quartiers, ou de l'emploi / insertion).

Les publics cibles sont les habitants des quartiers politique de la ville sans autre condition d'éligibilité que de résider dans ces quartiers, mais aussi les personnes résidant à Grand Chambéry répondant à des critères d'insertion : demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minima sociaux, les personnes reconnues en situation de handicap, les habitants ayant un faible niveau de formation, etc.

Depuis sa création en 2016, le dispositif CitésLab est financé respectivement par le FSE et Bpifrance (Caisse des dépôts et consignations avant 2019).

Les résultats obtenus en 2021 sont les suivants :

- 169 personnes ont été sensibilisées à travers 8 actions de sensibilisation collective.
- 179 personnes sont entrées en contact avec le CitésLab pour solliciter un accompagnement individuel autour de leur idée / projet de création d'entreprise (+54 % par rapport à 2020). Ils ont bénéficié d'un premier échange par téléphone ou mail, avant une proposition de rendez-vous individuel ou une réorientation directe vers d'autres acteurs.
- Parmi elles, 99 intentionnistes, entrepreneurs en devenir ou en activité, dont 46 % habitent en quartier politique de la ville, ont été accueillis spécifiquement en rendez-vous individuel pour une première information et orientation si besoin.
- 52 intentionnistes, entrepreneurs en devenir ou en activité ont été préparés, grâce à plusieurs rendez-vous individuels.
- 6 lieux/modalités de rendez-vous différents ont été proposés pour favoriser l'aller-vers auprès des publics.
- 40 rencontres de maillage partenarial avec les acteurs du territoire (acteurs de l'insertion et de l'emploi, de l'entrepreneuriat, du territoire et des quartiers politique de la ville) ont été organisées.

Les conventionnements avec les financeurs sont arrivés respectivement à échéance au 31 décembre 2020 pour Bpifrance et au 31 décembre 2021 pour le FSE.

Le Conseil communautaire du 30 septembre 2021 a approuvé la reconduction du dispositif CitésLab jusqu'en 2024 et le dépôt des dossiers de candidature pour des conventions-cadres triennales auprès de Bpifrance et auprès du FSE pour l'animation et la mise en œuvre du CitésLab.

Pour cette nouvelle période de conventionnement 2022-2024, le coût prévisionnel de l'opération « CitéLab » s'élève à 197 065,40 € et comprend :

- des dépenses directes de personnel calculées au réel sur la base d'un équivalent temps plein pour un montant de 140 761 €,
- d'autres frais de fonctionnement sur la base d'un taux forfaitaire de 40 % des dépenses de personnel pour un montant de 56 304,40 €.

Une convention a d'ores et déjà été signée avec Bpifrance le 19 décembre 2022 avec une subvention d'un montant total maximal de 56 573 € pour la période 2022-2024.

Dans le cadre de la programmation nationale FSE 2021-2027, le Fonds social européen + est quant à lui sollicité pour un financement à hauteur de 40 %, soit 78 825 € pour la période 2022-2024.

L'autofinancement de Grand Chambéry représenterait donc 61 667,40 €.

**Vu** le programme national FSE+ 2021-2027, priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » objectif spécifique H (OSH) « Favoriser l'insertion et l'inclusion active »,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 121-21 C du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 approuvant la reconduction du dispositif CitésLab jusqu'en 2024 et approuvant le dépôt des dossiers de candidature pour des conventions-cadres triennales auprès de Bpifrance et auprès du FSE pour l'animation et la mise en œuvre du CitésLab,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** la demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du CitésLab pour la période 2022-2024 selon le plan de financement ci-dessus,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir,

**Article 3 : dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **086-23**

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du CitésLab pour la période 2022-2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29724H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29724H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023